

# Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI)

---

## Bassin Artois-Picardie

# Une refondation de la politique de gestion des inondations

---

La politique de gestion des inondations mobilise d'importants moyens humains, techniques et financiers des services de l'Etat (PPRi, PPRL) ou des collectivités (PAPI, projets locaux).

La mise en œuvre de la Directive Inondation lui offre un cadre opérationnel :

- pour renforcer les solidarités territoriales
- pour développer une gestion partagée et priorisée des actions à entreprendre
- pour permettre une mobilisation optimisée des outils de gestion des inondations existants.

# La finalité de la stratégie nationale

Créer un **cadre national** pour prioriser la politique nationale sur des **bases claires** et **partagées**

- à l'échelle nationale, elle identifie **les orientations prioritaires à moyen et long terme**
- à l'échelle territoriale, elle s'enrichit sur chaque grand bassin hydrographique d'un PGRI : **déclinaison au plus près des opérateurs locaux.**

**Elle ne vise pas l'exhaustivité** mais propose aux acteurs de **relever des défis majeurs** pour atteindre les objectifs stratégiques.

# Les 3 grands objectifs de la stratégie nationale

---

- Augmenter la **sécurité** des **populations** exposées
- **Stabiliser** sur le court terme, et **réduire** sur le moyen terme le **coût des dommages** potentiels liés aux **inondations**
- **Raccourcir** fortement le délai de **retour à la normale** des **territoires sinistrés**.

# Les orientations stratégiques nationales (ou « défis »)

Obtenir des avancées significatives dans la gestion des risques inondation

## Défi n°1 : Une gouvernance partagée et une gestion pérenne des ouvrages de protection

*« Les maîtrises d'ouvrage seront maintenues et soutenues dans leurs efforts par l'Etat, sur tous type de territoires dès lors qu'elles contribuent au développement durable des territoires exposés aux inondations et que la pertinence de leur projet est démontrée, sur la base d'une analyse des risques mais également de la dynamique du territoire »*

# Les orientations stratégiques nationales (ou « défis »)

Obtenir des avancées significatives dans la gestion des risques inondation

## Défi n°2 : Mieux savoir pour mieux agir

Développer et partager la connaissance de l'aléa et la vulnérabilité.  
Définir et caractériser la vulnérabilité des enjeux et des territoires.  
Suivi de l'évolution de la vulnérabilité (développer l'observatoire national des risques naturels [www.onrn.fr](http://www.onrn.fr))

*« La vulnérabilité d'un territoire sera définie selon les quatre indicateurs que sont : la santé humaine, l'économie, l'environnement et le patrimoine et s'appuiera sur l'analyse de retours d'expérience. »*

# Les orientations stratégiques nationales (ou « défis »)

Obtenir des avancées significatives dans la gestion des risques inondation

## Défi n°3 : Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires

Concilier gestion du risque inondation et compétitivité, attractivité et aménagement du territoires .

*« Infléchir les pratiques d'aménagement de façon à répartir équitablement l'effort de réduction des conséquences négatives des inondations entre tous les territoires concernés »*

# Les orientations stratégiques nationales (ou « défis »)

Obtenir des avancées significatives dans la gestion des risques inondation

## Défi n°4 : Apprendre à vivre avec les inondations

Préparer les populations, et leurs élus locaux, à la survenue possible de l'inondation.

Développer la conscience du risque.



# Le cadre d'action : 5 principes directeurs

- Partage des responsabilités assumé entre tous les acteurs et efficient, basé sur le principe de subsidiarité (mobilisation des acteurs à l'échelle pertinente – prise en compte des spécificités des territoires)
- Solidarité face aux risques d'inondation (amont/aval – urbain/péri-urbain/rural – usages de l'eau)
- Synergie avec les autres politiques publiques (DCE – gestion des ouvrages – aménagement)
- Programmation des actions priorisée et basée sur l'analyse des bénéfices socio-économiques (définition des scénarii les plus efficaces, analyse coût bénéfice)
- Evaluation et amélioration continue de la politique nationale et territoriale (processus cyclique)

# Calendrier - Suites

La Direction Générale de la Prévention des Risques a lancé une consultation sur le projet de la SNGRI se terminant le 31 octobre 2013.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-des-a62.html>

Recueil de l'avis de la Commission Inondation  
du Bassin Artois-Picardie

Possibilité de transmettre des réactions complémentaires :

[sngri@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sngri@developpement-durable.gouv.fr)